

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.					
				Arrivées à					
1 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
1 h. 1 <sup>o</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	13 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.	
0 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	2 h. 38 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.	
		7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 37 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.	
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir.				Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin.					

## SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR

### L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

# LÉON GAMBETTA

CAHORS

Total des publications précédentes. 46,441 24

Liste adressée par M. Victor Barrère, vice-consul de France à Ste-Marie de Bathurst (possessions anglaises d'Afrique).....	300 »
Liste des souscriptions recueillies à Guatémala par M. C. de Pommayrac, chancelier général du consulat général et légation de France du Centre-Amérique.....	577 »
2 <sup>e</sup> liste de M. Labro, coiffeur à Cahors.	31 »
Liste adressée par M. Daynard, huissier à Duravel (Lot).....	58 50
Liste adressée par M. Besse, maître d'hôtel à Limogne (Lot).....	21 »
Liste adressée par M. Rothman, vice-consul de France à Sudswal (Suède et Norvège).....	25 »
Liste adressée par M. Franco, vice-consul de France à Rodas (Turquie d'Asie).....	24 »
M. Siouffi, vice-consul de France à Mossoul (Turquie d'Asie).....	80 »
Souscriptions adressées par M. Aimé Tourdot, gérant de journal l'Agriculteur de la Haute-Saône, à Lure.....	90 »
Liste adressée par M. Commandeur, entrepreneur à Oran frais déduits.....	102 90
Total de la publication.....	47,750 64

PRIME PATRIOTIQUE

Dessin représentant le Monument qui sera élevé à la Mémoire de l'illustre patriote LÉON GAMBETTA, dans sa ville natale.

Adresser 50 centimes à M. Jules Forestier, à la Mairie de Cahors (Lot), pour recevoir le tableau franco.

Cahors, le 4 Août.

Par 144 voix contre 129 le Sénat a adopté, dans la séance de lundi, le projet révolutionnaire du garde des sceaux Martin-Feuillée. En votant ce projet que l'on a faussement appelé la « réforme judiciaire », la Chambre haute a décidé la mort de la Justice dans notre pays, déjà trop éprouvé par d'autres catastrophes.

La magistrature avait eu à subir bien des attaques; elle avait été calomniée par les ennemis du droit et les affamés; elle avait plusieurs fois entendu prononcer le terrible et sinistre mot d'épuration; mais, toujours calme, impassible, orgueilleuse et fière d'avoir rempli son devoir; d'avoir, selon une expression célèbre, « rendu des arrêts et non pas des services », la magistrature de la France avait imposé silence à ses ennemis; elle avait confondu ses détracteurs; elle avait commandé le respect à toutes les révolutions, qui avaient passé sans l'atteindre.

L'histoire impartiale est là pour attester! les ultra-légitimistes en 1815, les fanatiques de la révolution en 1830, les républicains avancés de 1848, les bonapartistes du coup d'Etat de décembre 1851, tous ont un instant rêvé de bouleverser la magistrature et de la priver de l'immovibilité. Tous ont été réduits à l'impuissance; ils n'ont pu triompher d'une institution dont toute la France libérale prit énergiquement la défense. Avec un courage qui fit leur gloire, les magistrats résistèrent sans faiblir, dans ces

époques de troubles, aux violences de l'anarchie et aux abus des pouvoirs publics. Ils demeurèrent les fidèles serviteurs du droit, de la mesure et de la modération.

Depuis la chute de Napoléon III, la démagogie, toujours vaincue, mais toujours acharnée contre les représentants de la loi, s'est encore ruée sur la magistrature, mais, défendue et protégée par les Dufaure et les Le Royer, notre magistrature avait encore eu raison de ses ennemis naturels.

M. Martin-Feuillée a refusé de suivre le noble exemple tracé par ses devanciers.

Cet ancien avocat de la cour de Rennes, devenu garde des sceaux, s'est laissé éblouir par une fortune qu'il était loin de caresser, il y a moins de dix ans. Il s'est aperçu qu'un grave danger menaçait la République, et, pour sauver son portefeuille et donner des garanties à la démagogie, il a proposé la suppression de l'immovibilité.

Défendue et honorée par des ministres tels que Barthe, Martin du Nord, Hébert, Odilon Barrot, Marie, Delangle, Baroche et Dufaure, la magistrature française a été déclarée suspecte et indigne par M. Martin-Feuillée!

La Chambre des députés, issue du scrutin d'arrondissement, avait des rancunes à assouvir, des appétits à satisfaire; guidée par le pontife Jules Roche, elle a exercé sa vengeance; elle a frappé la magistrature.

Et le Sénat a ratifié ce vote inique; il s'est associé à M. Martin-Feuillée pour enlever de leur siège près de 800 magistrats inamovibles; il a refusé d'entendre la voix

du bon sens, de la raison et du patriotisme.

Ni les objurgations de M<sup>e</sup> Allou, un des gloires les plus purs du barreau; ni les avertissements patriotiques donnés par M. Jules Simon avec son éloquence admirable, n'ont pu convaincre les sénateurs affolés, et l'on a vu, triste spectacle, M. Cazot, premier président de la cour de cassation, MM. Malens et Dauphin, premiers présidents des cours d'appel de Grenoble et d'Amiens, voter la destitution de leurs collègues!...

Et nous allons assister à cette « épuration » de cette magistrature, une de nos dernières gloires qu'ont étranglée les lâchetés de l'intérêt individuel!

Oui, nous n'hésitons pas à le dire : le Sénat, par son vote docile et coupable, en détruisant l'immovibilité des magistrats, a détruit la religion civile de la France; il a porté une atteinte irréparable à l'indépendance et au crédit de la magistrature; il a porté un rude coup à la République.

La France honnête et libérale a déjà élevé des protestations indignées contre l'hécatombe qu'on prépare, grâce à la complaisance du Sénat; elle se souviendra des défenseurs de la magistrature, de ces vaillants athlètes qui se nomment Jules Simon, Allou, Bardoux, Batbie. En attendant, elle salue avec respect ceux qui vont mourir.

Un républicain conservateur.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

73

LES

## COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

— Mais je le connais à peine.  
Le comte se mit à sourire et me répondit :  
— Vous aurez le temps de le connaître, ma chère enfant.  
J'insistai, incrédule :  
— Je croyais que l'on ne pouvait être heureuse, si l'on n'aimait son mari ?  
Il m'interrompit :  
— Cela n'est pas nécessaire. Vous êtes si jeune, qu'il vous faudra du temps avant de savoir ce que c'est que l'amour. Votre mari vous l'apprendra.  
Le prince s'écria transporté :  
— Le comte a raison, Diane; j'ai la conviction que mon amour triomphera de votre indifférence.  
Elle murmura dans un soupir :  
— Je l'avais aussi.  
— Vous l'aviez, dites-vous ? Vous ne l'avez donc plus ?  
Il la regardait, anxieux.  
Elle leva les yeux et d'une voix ferme :

— Non ! je ne l'ai plus.  
— Quel événement a pu vous changer ainsi ?  
— Depuis quelque temps j'ai bien réfléchi. Je me sentais triste, je ne pouvais dire pourquoi. A force de m'interroger, j'ai fini par le savoir.  
Il la regarda fixement.  
— Et que savez-vous ?  
— Je sais que je ne puis pas, que je ne veux pas me marier sans amour. Si je me mariais ainsi, je serais malheureuse, et, ne sachant pas mentir, je vous rendrais malheureux.  
— Mais, si ce n'est que cela, nous pouvons attendre. J'ai vingt-cinq ans, vous en avez seize. Ajournons nos projets. Je suis gentilhomme, je ne saurais contraindre une femme. Et cependant, vous m'avez donné votre parole librement. Est-ce vrai, cela ?  
Elle baissait la tête.  
— C'est vrai. A l'heure où je vous parlais, je croyais pouvoir répondre de moi. J'en suis cruellement punie aujourd'hui.  
Il fit un violent effort pour dominer son émotion.  
— Eh bien ! attendons ; vous ne me défendez pas d'espérer ?  
Secouant la tête, les yeux rivés à terre, elle laissa tomber ces mots :  
— Je vous l'ai dit, je ne suis plus une enfant. Je ne crois pas à ces transformations.  
Il fit un pas vers elle. Un étrange soupçon traversait son esprit. Se penchant, il la dévisageait; sa voix tremblait de colère.

— Vous ne croyez pas à ces transformations, dites-vous ? Il y en a pourtant, et de bien cruelles.  
Diane devint toute rouge, relevant la tête, elle dit :  
— Où voulez-vous en venir ?  
— A ceci : j'ai un rival. S'il en était autrement, mon amour ne serait pas condamné. Je l'ai senti, cet amour, à la contrainte de votre accueil. Vous m'avez tendu la main, vous n'avez pas osé serrer la mienne.  
Il y a un homme entre nous, j'en suis sûr. Je veux savoir son nom. Dites-le-moi ?  
Il fit un pas vers elle, effrayant de pâleur.  
Diane se dressa, superbe. Regardant le prince en face :  
— Je ne veux nommer personne, entendez-vous; seule en cause vis-à-vis de vous, je dois seule répondre de l'état de mon âme.  
Vous avez deviné, prince : mon cœur n'est plus libre.  
Véliski poussa un cri de désespoir. Tombant dans un fauteuil, il dit d'une voix brisée :  
— Comment cela est-il arrivé ?  
— Comment ?  
Une expression de béatitude illumina le visage de Diane.  
— Demandez à l'oiseau comment il reconnaît sa compagne, demandez à la fleur pourquoi elle se tourne vers le soleil, tendant ses pétales odorants, aspirant l'air dont elle a besoin pour vivre. Ah ! demandez-moi tout ce que vous voudrez, excepté comment il est

le maître de ma vie.  
Le prince Véliski pressait son front de ses mains crispées, s'écriant avec douleur :  
— C'est à devenir fou !  
Elle dit dans un soupir :  
— Voyez, je ne sais pas mentir, je trouve indigne de tromper un galant homme, en lui laissant croire qu'on lui appartient, lorsqu'on a le cœur plein d'une autre image.  
Je suis punie, allez, d'avoir ri de l'amour. J'ai cru être invulnérable, parce que, au milieu des hommages qui m'entouraient, mon cœur restait froid. J'ai été foudroyée par l'amour, comme ma mère, d'une minute à l'autre. Que voulez-vous ? On ne peut échapper à sa destinée.  
Les joues de Diane se couvraient d'une ardente rougeur, au souvenir des heures qu'elle avait passées avec Alexis au pavillon de chasse; elle reprit avec fermeté :  
— Mon excuse vis-à-vis de vous, prince, la voici : Je ne connaissais pas la vie, j'ai été surprise, terrassée, avant d'avoir songé à me défendre. Voilà la vérité tout entière.  
Il restait anéanti; il tombait de si haut ! Une pâleur livide envahit son visage.  
Secouant la torpeur qui le tenait immobile, il se leva, fit quelques pas vers Diane et dit avec effort.

A suivre.

**UN SUPRÊME EFFORT**

Le suprême effort tenté par M. Jules Simon, pour éviter au Sénat son funeste vote sur la magistrature, restera comme la protestation la plus éloquente du parti républicain modéré contre le déchaînement des passions radicales qui vont s'abattre sur une de nos dernières gloires, respectée par tant de révolutions.

Nous enregistrons ces paroles admirables de l'homme qui a contribué si puissamment au triomphe des idées libérales en France, et que les purs d'aujourd'hui traitent du haut de leur supériorité :

**M. Jules Simon.** — Je veux seulement rappeler au Sénat les principes que nous avons défendus depuis le commencement de la discussion. Nous avons été battus; nous l'avons été aussi peu que possible, et pour que nous le fussions, il a fallu que le président du con eil vint porter à cette tribune une question de cabinet, au moins sous le rapport des conséquences politiques qu'entraînait votre vote; car on n'a pas admis que le Sénat pût renverser un un ministère; on nous a seulement dit que celui-ci pourrait être renversé par la Chambre, si nous ne votions pas la loi.

Cette déclaration a eu son influence sur le vote; car vous avez pu remarquer le grand nombre des abstentions, qui sont dues évidemment à cette circonstance. C'est donc le gouvernement qui a fait la loi.

Nous avons été battus une fois; mais le combat va recommencer sur l'ensemble de la loi; si nous sommes battus une seconde fois, c'en sera fait de l'inamovibilité de la magistrature. (Très bien! à droite.)

Ce n'est pas tout. Les magistrats sont tous amovibles et menacés de destitution pendant trois mois; aussi j'engage M. le garde des sceaux à hâter ce travail; car ces trois mois seront pénibles et dangereux pour la magistrature, la justice et le pays. (Approbation à droite.)

Quand je vois la République commettre des fautes, j'en suis vivement affligé. Or, nous allons voir sous la République un spectacle analogue à celui que donnaient les commissions mixtes. (Vives protestations à gauche.)

C'est pénible à entendre, je le reconnais; mais c'est aussi pénible à dire.

Plusieurs membres à gauche. — Ce n'est pas exact!

**M. Jules Simon.** — L'histoire dira: Vous allez voir prononcer des jugements par commissaires; vous allez voir condamner des personnes qui ne sont pas entendues.

**M. le garde des sceaux.** — Est-ce qu'il s'agit de condamnations?

**M. Jules Simon.** — Il n'y aura pas la déportation; mais il y aura la destitution et la ruine.

**M. Jules Ferry,** président du conseil. — Ce sont des exagérations de langage.

**M. Jules Simon,** répondant à des interrupteurs. — Je suis dans mon droit absolu en qualifiant la loi comme je l'ai fait. Vous répondrez si vous pouvez. Si j'ai combattu la loi comme je l'ai fait depuis huit jours, c'est par suite d'une conviction inébranlable. (Applaudissements à droite et au centre. — Interruptions à gauche.)

Je connais ces clameurs; je les ai déjà entendues au Corps législatif; c'est ainsi que l'on nous accueillait quand nous venions défendre la cause de la liberté.

Le ministre dit qu'il remplira ses fonctions avec conscience. Il dit qu'il le fera sous sa responsabilité; devant quelle majorité répondra-t-il de ses actes? D'ailleurs, la responsabilité d'un ministre est en jeu quand il viole la loi, mais dans le cas actuel il ne fera qu'exécuter la loi; on pourra lui reprocher de l'avoir mal exécutée; voilà tout. C'est la confusion des pouvoirs exécutif et judiciaire dont nous avons déjà vu un exemple, lorsque le garde des sceaux est venu présider un tribunal pour le départager et lui faire adopter les doctrines du gouvernement.

Il y a une autre analogie avec les commissions mixtes; c'est que c'était alors, comme aujourd'hui, un moyen de se débarrasser des obstacles politiques.

Le grand grief contre la magistrature, c'est qu'elle a été contre les décrets, comme maint jurisconsulte, comme maint républicain. Les décrets étaient, comme est la loi actuelle, au nombre de ces mesures qui empêcheront la République d'être puissante et durable.

Et que leur reprochez-vous, aux juges? D'avoir rendu des arrêts. C'est une nouveauté. Désormais, il faudra donc être juge pour obéir et pour rendre des services. (Applaudissements à droite.)

Nous avons devant nous un système de gouvernement contraire à la justice et à la liberté, et nous le combattons jusqu'au dernier moment. (Applaudissements prolongés à droite et au centre.)

**Revue des Journaux**

Le *Journal des Débats* revient sur la réforme de l'organisation judiciaire :

« La Chambre des députés a donné aujourd'hui son assentiment aux modifications apportées au texte sorti de ses délibérations. En réalité, elle ne tenait qu'à la suspension pendant trois mois de l'inamovibilité, et tout le reste lui était absolument indifférent. M. le garde des sceaux pourra donc, dans une large mesure, bouleverser à son gré, ou plutôt au gré des députés, tout le personnel judiciaire. C'est le but qu'on poursuivait, il est atteint. »

La *Liberté* parle des difficultés d'exécution de la loi sur la magistrature, et ajoute :

« Ah ! c'est une redoutable besogne que l'on vient d'imposer au ministre de la justice, et M. Martin-Feuillée doit en être lui-même effrayé. Quelle responsabilité il a assumée ! A quel débordement de délations, de sollicitations, de récriminations et même de menaces, il va être en butte pendant trois mois de dictature. »

« Ses amis et ses confidents assurent qu'il est résolu d'agir, dans un grand esprit de modération et de justice. Nous aimons à le croire et nous ne voulons pas douter de ses bonnes intentions; mais le jacobinisme qui le presse et le pousse, ne lui laissera pas la liberté de ses mouvements. »

Le *Temps* discute la question de savoir si la loi suspendait l'inamovibilité ou si elle la supprimait; à nos yeux, la solution est dans les mains du gouvernement, qui, ayant obtenu pour trois mois la libre disposition du personnel judiciaire, doit suppléer par sa clairvoyance, par sa justice, par sa fermeté, aux garanties traditionnelles dont ce personnel vient d'être subitement privé. S'il obéit si peu que ce soit aux passions de la Chambre; s'il se laisse prendre aux haines, aux rancunes, aux ambitions des politiciens d'arrondissement, s'il sacrifie trop souvent la capacité à l'opinion, on pourra dire que l'inamovibilité est supprimée pour l'avenir comme pour le présent.

**Informations**

**Le désastre d'Ischia.**

L'opinion générale est que la catastrophe n'est pas due à un tremblement de terre. On a observé qu'elle s'est produite seulement là où les sources d'eaux thermales sont les plus abondantes.

On mande de Casamicciola au *Standard* : La puanteur des cadavres est telle à Casamicciola et aux environs, que les soldats ne peuvent plus travailler à déterrer les cadavres.

Des scènes terribles continuent à se passer dans la ville. Plusieurs personnes, à la suite des incidents de ces derniers jours, sont devenues folles.

Deux jeunes femmes ont pu être retirées vivantes des ruines après être restées enterrées pendant deux jours.

Depuis mardi matin, on a employé 4,500 tonnes de chaux vive pour désinfecter les ruines.

Un nouveau choc de tremblement de terre a eu lieu lundi soir à Ischia. Deux gardes municipaux ont été tués par un pan de mur qui s'est écroulé.

Naples, 2 août.

A midi et demi, un nouvel affaissement du sol, accompagné de mugissements intérieurs, a eu lieu à Casamicciola. On ne croit pas avoir à déplorer de nouvelles victimes.

Voici les noms des Français morts à Casamicciola, que l'on a pu découvrir :

M. Combes, ingénieur; M<sup>mes</sup> de Lamorte et d'Agout.

Trois sœurs de charité ont également perdu la vie; deux autres ont été très grièvement blessées.

Le consulat de France distribue des secours depuis lundi.

**LE CHOLÉRA EN EGYPTÉ**

Le nombre des décès cholériques au Caire a été, dans la journée du 2 août, de 270.

Le total général des décès cholériques pour toute l'Egypte, connus jusqu'au 31 juillet, est de 11,645. Dans ce total n'est pas compris le nombre des décès survenus dans les villages où il n'y a pas de médecin et où, par conséquent, il a été impossible de constater officiellement les décès.

**LA MAGISTRATURE**

M. Bouloche, conseiller à la cour d'appel d'Amiens, vient d'écrire à M. Martin-Feuillée une lettre dans laquelle il proteste contre la loi de réforme judiciaire.

Paris, 3 août.

La session des Chambres a été close jeudi soir. La rentrée paraît devoir être fixée au mardi, 23 octobre.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET FAITS DIVERS.

**CHRONIQUE ÉLECTORALE**

Le canton de Lozsch n'est décidément pas abandonné des dieux et des hommes. M. Bergon aura un concurrent et, nous l'espérons, un concurrent victorieux.

M. Pagès Duport adresse aux électeurs du canton, la circulaire suivante :

Mes Chers Compatriotes,

Persuadé que la lutte des conservateurs contre le gouvernement des radicaux doit être poursuivie sans relâche, je viens de nouveau soutenir ce combat avec un nombre considérable d'entre vous qui ont rallié d'importantes recrues et qui, cette fois, seront la majorité.

Il ne faut pas qu'il y ait la moindre équivoque dans le scrutin du 12 août prochain. Je dis donc à l'ensemble des électeurs :

Si vous approuvez le gouvernement des radicaux de s'attaquer aux magistrats indépendants, aux aumôniers des hôpitaux, aux sœurs de charité, surtout aux pères de familles qui entendent élever chrétiennement leurs enfants, *Votez contre moi*;

Si vous voulez, au contraire, le respect de la justice, de la religion et des droits de chacun, *Votez pour moi*.

Si vous êtes satisfaits de la prospérité que vous donnent des dépenses écrasantes et incessantes au dedans et au dehors, *Votez contre moi*;

Si vous préférez, au contraire, la diminution de l'impôt foncier et l'extension des traités de commerce aux dépenses inutiles, à la création de nouvelles places et aux expéditions lointaines, aussi meurtrières pour nos enfants que ruineuses pour notre budget, *Votez pour moi*.

A un autre point de vue, si vous trouvez qu'on a tenu les promesses qu'on vous a tant prodiguées, *Votez contre moi*;

Si vous pensez, au contraire, qu'on n'a rien fait d'utile pour la défense des populations de notre canton, sur lesquelles tant de malheurs se sont abattus depuis quelques temps, *Votez pour moi*.

Electeurs, prononcez et choisissez. Je fais appel, parmi vous, au patriotisme et à l'union de tous les hommes d'ordre, de liberté et de progrès véritable. Ils peuvent compter sur mon dévouement comme je compte sur leur bienveillant concours.

A. PAGÈS DUPORT,  
Ancien député du Lot,

Commenter cette circulaire serait l'affaiblir. M. Pagès Duport montre clairement, le mal que les radicaux font au pays.

Il faut réagir contre les violences et les excès; il faut choisir des représentants qui soient à la hauteur de leur tâche réparatrice.

Quel est de M. Bergon ou de M. Pagès Duport le plus capable de défendre les intérêts du canton? Poser la question, c'est la résoudre.

Nous ne voulons pas passionner la lutte, car nous avons confiance dans le bon sens des électeurs du canton de Lozsch.

Le *Bulletin des Lois* publie encore deux listes de pensions accordées aux victimes du Coup d'Etat et à leurs familles; nous en extrayons les noms suivants qui intéressent notre département :

Gascon (Jean-Baptiste), plâtrier à St-Céré, 250 francs; Barbe (Marguerite), femme Simon, à St-Chamarand, 100 francs.

Armand (Marie-Antoinette-Ida), femme Espéret, à Toulouse, place Arnaud-Bernard, n° 10, 200 fr. Maurandy (Louis), instituteur en retraite à Cadriou, 100 francs.

**DISCOURS**

Prononcé par M. PERROUD, recteur de l'Académie de Toulouse, à la distribution des prix du Lycée de Cahors:

MES CHERS AMIS,

Le jeune maître aimé dont nous venons d'entendre l'excellent discours nous a parlé de la condition des écoliers à travers les âges, des rudés épreuves au prix desquelles nos pères conquéraient la science, des améliorations introduites dans l'ancienne discipline, dès le début du siècle, par l'Université de France, héritière des philosophes et des constituants, des transformations bien plus profondes, portant à la fois sur vos études, sur votre bien-être matériel, sur votre éducation physique, auxquelles une succession presque ininterrompue de bons ministres travailla depuis vingt ans.

En l'écoutant, je me laissais aller, non pas à ajouter une dernière page à son discours (qui n'en a nul besoin), mais à tirer de mes souvenirs personnels une comparaison que l'heureux privilège de son âge lui interdit; ma pensée se reportait à trente ans et plus en arrière, au moment où je venais, pour la première fois, m'asseoir sur les bancs d'un Lycée. Ce Lycée était vieux, comme le vôtre; comme le vôtre, il avait un glorieux passé. — un proviseur vaillant et respecté, — des maîtres d'avenir; comme le vôtre enfin, il renfermait 150 ou 200 lycéens rachetant leur mauvaise tête par leur bon cœur et leur studieux entraînement. Les rapports entre les deux maisons sont nombreux et saisissants; aussi mes souvenirs s'éveillent-ils avec une vivacité qui me permet de comparer très-exactement ce que je voyais alors et ce que je vois aujourd'hui.

Au premier abord, Chers Enfants, votre génération paraît plus heureuse que la nôtre. D'une part, tout s'est adouci: les rigueurs de la vieille discipline qui s'exerçaient jadis sous des formes aussi multiples qu'imprévues, et desquelles je pourrais dire, en enchaînant sur Commines, que de toutes j'ai « tasté » quelque peu; la rudesse surannée des méthodes, la singularité de quelques exercices scolaires, la longueur des devoirs, la durée des études, l'uniforme même dans ce qu'il avait de roide, de strict et de disgracieux; ce de choses modifiées, et, si je ne me trompe, modifiées dans un esprit de profonde affection pour l'enfance! Au lieu des pierres et des ronces d'autrefois, c'est un chemin en pente douce, ombragé, bien sablé, qui s'ouvre devant vous. Mais comme d'autre part cette route, pour être plus commode, n'en a moins au combat, (je parle ici sans image), on a voulu que vous pussiez la parcourir d'un pas plus ferme, d'un souffle plus soutenu; on s'est souvenu que vous aviez un corps.

L'ancien système d'éducation qui donnait toute la journée au travail de l'esprit, qui faisait « à la bête » la plus petite part possible; qui dédaignait comme dangereux et inutiles les exercices musculaires; qui pouvait produire des esprits raffinés, mais en détruisant l'équilibre du cerveau et des muscles et en déformant la race, — est condamné de toutes parts. Le cri de guerre, poussé contre « l'éducation homicide », il y a quinze ou vingt ans par M. de Laprade, a trouvé de l'écho chez tous les éducateurs de la jeunesse et a provoqué de salutaires réformes; une bonne part du temps enlevé aux études a été donnée aux exercices gymnastiques et militaires; et, pour mieux marquer notre volonté de former de robustes éphèbes, qui soient un jour des soldats sans défaillance, puis des citoyens aux nerfs et aux cœurs aguerris, le Ministre de l'Instruction publique et le Ministre de la Guerre ont associé leur action; c'est au nom de ce dernier que vont être décernées tout à l'heure, dans cette enceinte universitaire les récompenses offertes à ceux d'entre vous qui promettent les meilleurs soldats à l'armée de la France. Et, je me hâte de l'ajouter, pour qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée, pour qu'on ne me croie pas aveuglé par cet optimisme officiel où se complaisent et se perdent trop souvent les administrations, ce qui s'est fait n'est rien à côté de ce qui reste à faire. Fabriquer un bachelier à seize ou dix-sept ans, on y arrive toujours, sauf à s'y reprendre deux fois ou même plus; mais, pouvoir envoyer au régiment, à vingt ans, un jeune homme qui sache se servir de ses membres, nager, parcourir une ou plusieurs étapes sans avoir les pieds ensanglantés, manier un fusil et toucher la cible, un jeune homme qui soit un soldat avant d'être un conscrit, voilà qui est mieux encore, voilà où tous nos efforts doivent tendre; le bataillon scolaire commencera cette éducation vraiment nationale; elle se continuera, au sortir de l'école ou du collège, dans les sociétés de tir, d'escrime et de gymnastique dont les pouvoirs publics ne sauront trop encourager la création; elle s'achèvera sous les ordres de nos vaillants officiers qui parviendront plus aisément, trouvant les matériaux mieux préparés, à cimenter une armée désormais invincible.

Je voulais me borner à comparer l'écolier d'il y a trente ans et celui d'aujourd'hui, et voilà que la pensée de la patrie m'a entraîné aux extrêmes limites de mon sujet... Cette digression pour la France me sera pardonnée dans la ville natale du grand citoyen qui l'a passionnément aimée, qui n'a pas désespéré d'elle aux heures les plus sombres, qui l'a mise pieusement, lui, chef de parti, au-dessus des querelles des partis, accueillant avec une généreuse confiance tous ceux indistinctement qui voulaient et pouvaient la servir, attentif à panser toutes ses plaies, à lui restituer toutes les pièces de son armure, et qui a succombé avant d'avoir eu la joie (réservée sans doute à votre âge) de replacer à son front l'aigle. Lui aussi, s'il pouvait revenir là, confondrait, en vous parlant, et vos études et la patrie dont vous êtes l'espérance; lui aussi, pour reprendre le sujet de cet entretien, reconnaîtrait la nécessité des réformes accomplies, mais en proclamant d'ailleurs qu'à travers ces transformations il y a quelque chose qui n'a pas changé et ne changera pas, c'est l'esprit même de l'Université, l'esprit de 1789, le ressort intérieur de toute notre éducation.

Notre éducation! l'éducation de l'Université! Il a fallu plus d'un demi-siècle pour qu'on s'habituaît à l'idée que les professeurs des lycées et des collèges n'étaient pas seulement des maîtres de grec, de latin, d'histoire ou de mathématiques, qu'ils avaient aussi la charge « d'instituer » les générations nouvelles et qu'ils étaient dignes, par leur valeur morale, de cette redoutable tâche! Que de fois n'avons nous pas entendu dire que les établissements de l'Université étaient excellents pour l'instruction, mais que l'éducation y était défectueuse! D'où sortaient ces appréciations, dans quel milieu trouvaient-elles des échos complaisants, que se proposaient ceux qui les lançaient dans la grande circulation de la sottise humaine, je ne veux pas le rechercher ici; ce serait faire œuvre de polémique et l'on ne doit vous apporter, mes enfants, que des paroles de concorde et d'enthousiasme;



La Compagnie Continentale Edison, a l'honneur de prévenir le public contre l'emploi des lampes d'éclairage électrique par incandescence à filament de charbon d'un système quelconque autre que le système Edison. Par suite de l'apport à elle fait des brevets Edison, la Compagnie Continentale a pendant la durée de ces brevets, le monopole de cet éclairage électrique par incandescence. Des poursuites sont déjà intentées contre diverses personnes; notamment, un procès en contrefaçon contre M. Macin, doit être plaidé incessamment devant de la 3<sup>me</sup> chambre du Tribunal civil de la Seine.

Les administrateurs de la Cie continentale.

**UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE**

Un pharmacien de Vaucluse, M. **MARÉCHAL**, vient de découvrir un merveilleux remède, le **SPASALGIQUE** qui enlève instantanément les névralgies, les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le **SPASALGIQUE-MARÉCHAL** dont le prix est de 2 fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies, le dépôt à Cahors chez M. Vinel.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

**21 RÉCOMPENSES**

1<sup>er</sup> PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR  
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

**ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



**FOURGEAUD & LACOSTE**  
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Propagande républicaine et agricole

**GAZETTE DU VILLAGE**  
Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF :

**P. JOIGNEUX & Eug. LIÉBERT**

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos égaux et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa *Petite Correspondance*, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la *Gazette du Village*, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**MAISON DES 100.000 PALETOTS**

CAHORS, Boulevard Nord.

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

**BAYLES, J<sup>ne</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS  
DE LA MAISON CHRISTOFFLE  
ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES  
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN  
avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Diplôme d'honneur et médaille de 1<sup>re</sup> classe

**HERNIES**

M. NARBONNE, 19, Rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris, Bandagiste-Herniaire-Orthopédiste-Hygiéniste. Spécialiste-Opticien, Chimiste diplômé, membre de plusieurs Sociétés savantes, Françaises et Étrangères.

INVENTEUR DU BANDAGE GALVANO-CURATIF  
Breveté s. g. d. g.

pour les hernies ou efforts et descentes, et la contention des plus rebelles et anciennes, prévient les personnes atteintes de ces infirmités qu'il appliquera lui-même ses appareils à CAHORS, les mercredi 8, jeudi 9, vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 août, de 6 heures du matin à 10 heures du soir, HÔTEL DES AMBASSADEURS.

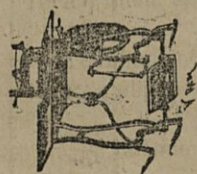
Voulant soulager tous, riches et pauvres, on fera de grandes faveurs aux ouvriers et surtout aux malheureux indigents.

Les hernieux peuvent compter sur un soulagement prompt dès l'application de nos instruments herniaires. L'action galvanique de nos bandages resserre les muscles des anneaux des hernies.

Nos bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison et ne fatiguent pas les bandes. — On se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Ce résultat a lieu sans faire souffrir nullement, et n'empêche pas de vaquer à ses affaires.

MACHINES À COUDRE  
De la Maison BARIQUAND et Fils  
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (b. g. d. e.)  
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.  
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.



ÉVITER  
LES  
CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
EXIGER  
LE VÉRITABLE  
NOM

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

**Maison Doucède**

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beau choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

**LA MORT**

**DU PHYLLOXÉRA**

LA VIGNE FRANÇAISE

Sa régénération possible par un procédé éminemment pratique et à bon marché

PAR M. GUILHOU

Expert-Géomètre, propriétaire-viticulteur à la Croze, St-Vincent-sur-Lot.

Prix : 25 centimes.

En vente : Chez E. DELSAUD, Sr de CRAYSSAC, Libraire, rue de la Mairie, Cahors.

Maison de confiance

**O. DELORD**

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

**L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS**

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

**PRÊTS**

Sur Biens Ruraux

(et autres garanties sérieuses)

**CAPITAUX**

Pour Personnes MARIÉES

sous le régime dotal

POSSEDANT des TITRES DOTAUX

(Rentés, Actions et Obligations)

S'adresser au Correspondant du Notariat  
18, Boulevard Barbés, Paris.

**A LOUER**

LA BOULANGERIE

COMBALBERT,

ancienne boulangerie Magnol, située en face la Halle

A CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).

**CHAMBRE GARNIE**

A LOUER

avenue de la gare n° 6.

Re propriétaire-gérant, A. Layrou.